



## NUMÉRO 1505-1125

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 4 mai 2015 à 19h30, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault, M. Christian Roy,  
M. Éric Lessard, M. David Lessard, Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.  
Était aussi présente Madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1505-1125-2

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 17. Varia : a) Remboursement d'assurance b) Règlement 176-14 c) Résolution d'appui à la démarche de réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) d) Entente avec l'inspecteur en bâtiment d) Entrée route des chalets. L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **3. Suivi du procès-verbal**

Un retour est fait sur la séance d'information sur le règlement de dérogation mineur. Celle-ci se déroulera le 19 mai 2015 au bureau de la municipalité.

### **4. Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et du 13 avril 2015**

1505-1125-4

Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que les procès-verbaux des séances du 7 et du 13 avril 2015, soient adoptés tel que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **5. Lecture et approbation des comptes**

1505-1125-5

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois d'avril, pour un montant totalisant 39 067, 82 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **6. Rapport du directeur des travaux publics**

À la demande du Conseil, le directeur des travaux publics, monsieur Louis-Marie Lessard fait son rapport mensuel.

### **7. Niveleuse et abat-poussière**

1505-1125-7

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, de faire niveler la section non asphaltée du rang St-Bruno par la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus. Le tout sera effectué en coordination avec la municipalité de Saint-Jules.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **8. Rapport budgétaire semestriel**

Les membres du Conseil prennent connaissance du premier rapport budgétaire de l'année 2015 qui révèle qu'en date du 4 mai 2015, les dépenses s'élèvent à 165 824, 89 \$ et les recettes à 412 509, 86 \$ sur un budget de 604 299, 64 \$.

## **9. Règlements**

### **9.1 Avis de motion du règlement sur le colportage et la sollicitation**

Monsieur David Lessard donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil le règlement sur le colportage et la sollicitation.

### **9.2 Projet de règlement sur la qualité de vie**

Le maire apporte des éléments nouveaux concernant l'application de certains règlements qui composent le règlement sur la qualité de vie. Un comité composé de Mélanie Roy et Marie-Josée Mathieu est formé pour vérifier chaque point d'un projet de règlement sur la qualité de vie.

## **10. Registre sur l'amiante**

La municipalité prend connaissance de nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante. Ceux-ci sont en vigueur depuis le 6 juin 2013. Des démarches sont discutées et une vérification sera faite dans les prochains mois.

## **11. Belvédère**

Un compte rendu de la réunion du 28 avril est fait. Des démarches pour une demande à la commission de la protection du territoire agricole du Québec sont en cours.

## **12. Correspondance**

### **a) Tournoi de golf-bénéfice du Club Parentaïde**

1505-1125-12a Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le maire assiste au souper qui aura lieu dans le cadre du tournoi de golf-bénéfice du Club Parentaïde présidé par le député de Beauce-Nord, monsieur André Spénard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **b) Randonnée Beauce 2015**

1505-1125-12b Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables autorise Randonnée *Beauce 2015* à circuler sur les routes de la municipalité le 29 août 2015 pour la campagne de financement populaire du Comité Piste cyclable Beauce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **b) Camping Saint-Joseph**

1505-1125-12c Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde un montant de 100\$ plus taxe pour la parution d'une publicité dans leur dépliant publicitaire comme commandite au Camping Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **c) Assurance Desjardins**

Un suivi est fait sur l'accident survenu le 19 novembre dernier sur le territoire de la municipalité. Un montant a été convenu avec les assurances pour les bris causés aux garde-fous.

## **13. Varia**

### **a) Remboursement d'assurance**

1505-1125-13a Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, qu'un premier paiement au Remorque du Nord pour les réparations du camion de déneigement en lien avec l'accident survenu le 4 mars 2015 soit fait suite à la réception du chèque des assurances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **b) Règlement 176-14**

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC Robert-Cliche est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche peut modifier son SADR par règlement en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE la MRC a adopté le 14 janvier 2015 le règlement 176-14 visant à modifier son SADR;

ATTENDU QUE ce règlement vise à assouplir le cadre normatif sur les enseignes publicitaires afin de permettre ces dernières à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, mais uniquement si elles sont implantées dans un parc industriel;

ATTENDU QUE le règlement 176-14 est entré en vigueur le 2 avril 2015;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC Robert-Cliche doivent, dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas de parc industriel sur son territoire;

1505-1125-13b

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables n'as pas à modifier son règlement de zonage pour tenir compte de la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Robert-Cliche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**c) Résolution d'appui à la démarche de réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**

ATTENDU QUE le PDZA est un outil de planification visant à mettre en valeur la zone agricole de la MRC;

ATTENDU QUE la zone agricole couvre environ 100 % du territoire de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables;

ATTENDU QUE la réalisation d'un PDZA permet de réunir de nombreux acteurs du milieu en vue d'élaborer une vision concertée et des actions ciblées visant le développement durable des activités agricoles;

ATTENDU QUE plusieurs de ces acteurs ont déjà manifesté leur intérêt à participer activement à la réalisation d'un PDZA sur le territoire de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE les municipalités constituantes de la MRC Robert-Cliche constituent les acteurs de premier plan d'une telle démarche;

ATTENDU QUE la réalisation d'un PDZA comprend un portrait du territoire, un diagnostic complet, l'élaboration d'une vision concertée ainsi que la mise en œuvre du plan d'action;

ATTENDU QUE cette démarche permettra aux communautés locales d'enrichir leurs connaissances, de mettre en évidence les contraintes et opportunités du milieu agricole et de réaliser des actions concrètes visant le développement durable du territoire et des activités agricoles;

1505-1125-13c

SUR LA PROPOSITION de monsieur David Lessard et résolu d'appuyer la MRC dans sa démarche de réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole, pour l'ensemble de son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**d) Entente avec l'inspecteur en bâtiment**

1505-1125-13d

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que suite à une demande de l'inspecteur en bâtiment, celui-ci est une majoration de 500 \$ par année sur son attente actuelle.

**e) Entrée route des Chalets**

Il est entendu qu'un voyage de gravier soit étendu dans l'entrée de la route des chalets considérant les bris causés par les camions de vidange et de recyclage ainsi que de la circulation accrue causée par la boîte aux lettres.

**14. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**15. Levée de la séance**

1505-1125-15

À 22h25, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Jeannot Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière